

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Emmanuelle AGUILAY, Jean-Jacques BARREAUX, Nathalie CHARTIER Audrey COLNAT-RATTIER, Michelle DAUVERGNE, Sylvain DEMULDER, Bernard DRUGE, Véronique GIRAUD, Marc GIROUD, Alain VAILLANT

Absents : François-Xavier AMMANN, Magali BERGE, Denis DIAMORO, Olivier MARTIN-DURIE (pouvoir à Emmanuelle AGUILAY), Francine WLODARCZYK (pouvoir à Jean-Jacques BARREAUX)

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 10, VOTANTS : 12

Emmanuelle AGUILAY est nommée secrétaire de séance.

Le conseil approuve le PV de la séance du 29 septembre 2025.

### Finances : décision du maire n°4

Le maire présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget communal.

Ce virement consiste à transférer des crédits disponibles d'un article budgétaire vers un autre, sans modifier le montant total du budget, afin de permettre la couverture de dépenses imprévues ou insuffisamment dotées.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

APPROUVE les virements de crédits proposés entre les différents comptes suivants :

| Chapitre | Article | Désignation                    | Montant des crédits ouverts | Virement de Crédits | Montant des Crédits ouverts après virement de crédit |
|----------|---------|--------------------------------|-----------------------------|---------------------|------------------------------------------------------|
| 16       | 165     | Dépôts et cautionnement        | 2 100 €                     | 900 €               | 3 000 €                                              |
| 21       | 2131    | Construction bâtiments publics | 77 106.83 €                 | -900 €              | 76 206.83 €                                          |

### Finances : décision modificative n°1

DÉLIBÉRATION 2025-60 (finances, budget)

Le maire présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative suivante :

| Chapitre | Article | Désignation              | Montant des crédits ouverts | Virement de Crédits | Montant des Crédits ouverts après virement de crédit |
|----------|---------|--------------------------|-----------------------------|---------------------|------------------------------------------------------|
| 011      | 615221  | Entretien et réparations | 12 376 €                    | - 1 000 €           | 8 749.04 €                                           |
| 65       | 65313   | Cotisations retraite     | 2 900 €                     | 1 000 €             | 1 604.88 €                                           |

### Vote du budget 2026

Le maire propose de voter dès ce mois de décembre le budget primitif 2026. C'est tout à fait possible et d'une certaine manière plus logique que d'attendre la fin du premier trimestre pour voter alors le budget de l'année qui est déjà en cours. De nombreuses collectivités procèdent ainsi.

L'inconvénient de voter le budget à présent est de ne pas pouvoir incorporer les excédents de 2025 qui ne seront officiellement arrêtés par la Trésorerie qu'en février mars prochain.

Mais l'intérêt de voter le budget en décembre est le suivant :

- 1/ Pour l'essentiel tous les éléments sont réunis pour préparer et voter ce budget (sauf, bien sûr, les résultats financiers officiels de l'année 2025). Néanmoins, il est très facile d'estimer courant décembre ce que sera le résultat de l'année qui s'achève.

- 2/ Cela permet d'appliquer les ajustements souhaités dès le début de l'année (sans devoir attendre avril) ;

- 3/ Surtout, pour l'année de l'élection municipale, cela permet à la future équipe municipale de ne pas se voir obligée de préparer et voter un budget en seulement quelques semaines. Or, si le budget primitif a déjà été voté, la nouvelle équipe a, ainsi, tout le loisir d'intégrer quand elle veut, sans précipitation, les résultats de l'année précédente dans un « budget supplémentaire ».

Le budget qui est aujourd'hui proposé au vote du Conseil est essentiellement un budget primitif de fonctionnement établi selon les règles habituelles de prudence et qui est la reconduction de celui de 2025 avec quelques ajustements qui sont principalement :

- économies sur le poste "secrétariat de mairie" du fait du départ de la précédente secrétaire et donc de la fin du cumul de deux postes sur les six derniers mois de 2024 et six mois de 2025 ;

- économie sur l'entretien du village du fait du contrat avec un nouveau prestataire ;

- économie sur les intérêts des emprunts du fait des remboursements déjà effectués de la baisse du taux du livret A ;

- augmentation d'un certain nombre de dépenses, selon les tendances constatées.

Les économies sur les trois chapitres ci-dessus l'emportant largement sur les augmentations.

Le budget d'investissements 2026 présenté aujourd'hui est minimaliste. Un budget plus complet (qui devrait notamment intégrer le projet de la rue du Sausseron) pourra être élaboré par la future municipalité lorsqu'elle sera en mesure d'intégrer les résultats financiers de 2025.

### Taux d'imposition

DÉLIBÉRATION 2025-61 (finances)

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

Vu les lois de finances successives,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2026, identiques à ceux de l'année 2025, comme suit :

TH : 10,25 %

FB : 29,90 %

FNB : 35,22 %

## Budget primitif 2026

### Budget primitif communal 2026

#### DÉLIBÉRATION 2025-62 (finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE le Budget primitif communal 2026 présenté par le maire (sans reports de 2025) qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

#### FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

|                                                  |                     |
|--------------------------------------------------|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général                | 323 515.07 €        |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés    | 289 847 €           |
| 65 - Autres charges de gestion courante          | 88 778 €            |
| 66 - Charges financières (intérêts des emprunts) | 40 000 €            |
| 042 - Amortissements                             | 2 198.47 €          |
| 023 - Virement à la section d'investissement     | 89 260.38 €         |
|                                                  | <b>833 598.92 €</b> |

#### FONCTIONNEMENT - RECETTES

|                                                 |                     |
|-------------------------------------------------|---------------------|
| 002 - Excédent cumulé de fonctionnement reporté |                     |
| 70 - Produits de services, du domaine et ventes | 52 115 €            |
| 013 - Atténuations de charges                   | 7 600 €             |
| 73 - Attribution CCSI, taxe additionnel, FNGIR  | 235 323.92 €        |
| 731 - Fiscalité locale, taxe électricité        | 368 713 €           |
| 74 - Dotations, subventions et participations   | 49 847 €            |
| 75 - Autres produits (loyers)                   | 119 000 €           |
| 76 - Produits financiers                        | 1 000 €             |
|                                                 | <b>833 598.92 €</b> |

#### INVESTISSEMENT - DÉPENSES

|                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| 001 – Résultat 2025 reporté           |                     |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés     | 84 431.33 €         |
| 165 - Dépôts et cautions              | 2 500 €             |
| 21 – Immobilisations (études, Horten) | 19 011.96 €         |
|                                       | <b>105 943.29 €</b> |

#### INVESTISSEMENT - RECETTES

|                                                |                     |
|------------------------------------------------|---------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves       | 11 984.44 €         |
| 13- Subventions                                | 2 500 €             |
| 040 – Amortissements                           | 2 198.47 €          |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 89 260.38 €         |
|                                                | <b>105 943.29 €</b> |

## Contrat d'entretien du village

Le maire et les adjoints rappellent l'insatisfaction générale sur l'entretien de la Commune par le prestataire actuel. Il a donc été décidé de mettre fin au contrat avec ce prestataire et de lancer une nouvelle consultation selon les procédures des marchés publics.

La commission des marchés publics s'est réunie le 24 octobre 2025 pour l'ouverture des plis des trois offres reçues et a décidé d'entamer une phase de négociation. A ce titre, les trois candidats ont été reçus le 3 novembre afin d'échanger sur les prestations énumérées sur le cahier des charges. A la suite de cette réunion, les entreprises ont déposé une nouvelle offre tarifaire.

Après concertation entre les membres de la commission, l'entreprise Jard'éco, basée à Chambly, a été retenue pour assurer l'entretien de la Commune pour une durée d'un an renouvelable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

## Avis de la Commune sur l'adhésion de Banthelu et de la Roche-Guyon au SIARP

#### DÉLIBÉRATION 2025-63

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,  
Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »,  
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération de la commune de Banthelu en date du 12 juin 2025 portant sur sa volonté de transférer au SIARP les compétences collecte, transport et traitement des eaux usées,

Vu la délibération de la commune de La Roche-Guyon en date du 24 avril 2025 faisant part de sa volonté de transférer les compétences collecte, transport et épuration des eaux usées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Vu la délibération du SIARP en date du 15 octobre 2025 portant adhésion des communes de Banthelu et La Roche-Guyon et modification des statuts du SIARP

Considérant qu'à partir du 15 octobre 2025, les membres du SIARP dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion des communes de Banthelu et de La Roche-Guyon.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'adhésion de la commune de Banthelu et La Roche-Guyon au SIARP pour les compétences collecte, transport et épuration des eaux usées (Assainissement Collectif) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

EMET un avis favorable à la modification des statuts du SIARP.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité et au SIARP.

## Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

#### DÉLIBÉRATION 2025-64

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de la Préfecture du Val d'Oise en date du 22 octobre 2025 informant de la mise à jour des prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Considérant qu'en 2020 les prescriptions de la Préfecture du Val d'Oise pour le territoire Sausseron Impressionnistes étaient de 16 places d'aires permanentes d'accueil et de 10 places de terrains familiaux locatifs, soit un total de 26 places à implanter.

Considérant que la mise à jour de ces prescriptions fait apparaître une répartition des places de la manière suivante :

- 16 places d'aires permanentes d'accueil
- 9 places de terrains familiaux locatifs

Considérant la délibération prévue au Conseil de la CCSI le 16 décembre 2025,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans la limite de 9 places d'aires permanentes d'accueil.

## Location de la salle Jean Dréville

#### DÉLIBÉRATION 2025-65 (finances)

Le Maire rappelle que les tarifs sont restés stables depuis 2015 et propose d'augmenter le prix de location de la salle, compte tenu de l'inflation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, avec une abstention,

FIXE les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Pour un week-end ordinaire, une veille de férié ou un jour férié à l'exception de Noël et du jour de l'an, le prix de la location à 400 € pour les Vallangoujardois et 900 € pour les extérieurs,
- À la moitié de ce tarif le prix de la location en semaine,
- Pour Noël et le jour de l'an, le prix de la location à 600 € pour les Vallangoujardois et 1 200 € pour les extérieurs.

## Dissolution du Syndicat Intercommunal du Transport des Élèves

#### DÉLIBÉRATION 2025-66 (jeunesse)

Par délibération en date du 12 juin 2025, les membres du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Beaumont sur Oise et L'Isle-Adam, ont approuvé sa dissolution à compter du 31

décembre 2025 et acceptent les conditions de sa liquidation par répartition au nombre d'habitants par commune.

Il convient donc aujourd'hui d'approuver la dissolution du SITE et les conditions de la clef de répartition.

Les membres du Comité syndical, présents ou représentés, après en avoir délibéré à la majorité lors de la séance du jeudi 27 novembre 2025, ont voté comme suit : 27 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport d'Élèves ;

APPROUVE le don du matériel informatique et des logiciels au bénéfice de la commune de Nesles-la-Vallée (95690)

APPROUVE les conditions de dissolution, notamment la répartition financière établie au prorata du nombre d'habitants par commune (cf. tableau ci-dessous).

Clé de répartition pourcentage (%) par commune

| Communes            | Nombre d'habitants | % du total |
|---------------------|--------------------|------------|
| Beaumont-sur-Oise   | 9931               | 8,788 %    |
| Bernes-sur-Oise     | 2703               | 2,392 %    |
| Bruyères-sur-Oise   | 4907               | 4,344 %    |
| Butry-sur-Oise      | 2242               | 1,984 %    |
| Champagne-sur-Oise  | 5059               | 4,475 %    |
| Frouville           | 347                | 0,307 %    |
| Hédouville          | 280                | 0,248 %    |
| Hérouville-en-Vexin | 569                | 0,504 %    |
| Labbeville          | 641                | 0,568 %    |
| L'Isle-Adam         | 12302              | 10,896 %   |
| Mériel              | 5337               | 4,725 %    |
| Méry-sur-Oise       | 10015              | 8,862 %    |
| Mours               | 1680               | 1,487 %    |
| Nerville-la-Forêt   | 779                | 0,689 %    |
| Nesles-la-Vallée    | 1823               | 1,613 %    |
| Nointel             | 1156               | 1,023 %    |
| Parmain             | 5683               | 5,028 %    |
| Persan              | 14348              | 12,699 %   |
| Presles             | 3994               | 3,535 %    |
| Ronquerolles        | 890                | 0,788 %    |
| Saint-Ouen-l'Aumône | 25614              | 22,668 %   |
| Vallangoujard       | 616                | 0,545 %    |
| Valmondois          | 1209               | 1,071 %    |
| Villiers-Adam       | 848                | 0,751 %    |
| Total               | 112973             | 100%       |

Le montant total en euros, à répartir auprès des 24 communes, sera déterminé ultérieurement, dès connaissance des dotations confirmées et reçues de la part d'Ile-de-France Mobilités.

Si les dotations attendues, de la part d'Ile de France Mobilités, arrivent après le 31 décembre 2025, la collectivité de L'Isle-Adam en sera le bénéficiaire et sera chargée de les répartir en fonction de la clef de répartition fixée par le SITE.

### SIAEP de l'Épine du Buc (RPQS)

Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) de l'eau potable de l'Épine du Buc de 2024 est présenté au Conseil.

Les élus font part de leur préoccupation relative aux polluants éternels contenus dans les eaux potables.

### Eco-hôtel

Dans le cadre de la procédure d'enquête publique relative au projet d'éco-hôtel engagée par la préfecture, un commissaire enquêteur tient des permanences. Il assure une d'information du public, recueille les observations et analyse les avis formulés et enregistrés sur le registre à disposition du public.

Les riverains des rues du Moulin et de Marines ont été conviés à une réunion publique le lundi 17 novembre 2025. Cette dernière avait pour objectif d'échanger sur les interrogations relatives au projet de l'éco-hôtel et sur les inquiétudes qui en découlent au sujet de la circulation des véhicules. Les porteurs du projet ont apporté des informations. Surtout, le maire et les adjoints ont écouté les préoccupations exprimées, en particulier sur la circulation routière. A la suite de cette réunion une rencontre a été organisée sur ce sujet avec le Commissaire enquêteur.

### Questions diverses

#### Entretien du Sausseron

Un échange est engagé sur ce qu'il convient de faire pour l'entretien du Sausseron. Un bon équilibre est à rechercher entre la protection de la biodiversité qui commande de laisser en place les arbres tombés et la nécessité de garantir un bon écoulement des eaux en cas de fortes pluies, ce qui doit conduire à dégager les arbres et branchages tombés sur la rivière.

#### Toiture de la gare et de l'école

#### Délinquance

Des jets de pierres sur l'abribus ont entraîné des dégâts sur la toiture. Il semblerait, selon des témoignages, que des jeunes soient à l'origine de ces dégradations.

Les élus s'inquiètent, par ailleurs, de l'entretien régulier des caméras qui incombe à la Communauté de communes mais ne semble pas encore prévu.

#### Projet de construction en face du Clos

#### Projet de la rue du Sausseron

#### Plaintes/chasseurs

#### Visite de la Sous-Préfète

La Sous-préfète est venue se rendre compte des réalisations communales et visiter l'école où elle a apprécié l'engagement de la Commune à travers ses intervenants et les équipements mis à disposition.

#### Collecte des sapins de Noël

Plusieurs élus évoquent la question du ramassage des sapins de Noël. Cependant, il ne se dégage pas un consensus pour mettre en place une organisation.

#### BUS/IDFM

Emmanuelle AGUILAY fait part de sa grande préoccupation devant la réorganisation des lignes de bus annoncée pour janvier par Ile-de-France-Mobilités (IDFM).

Le Conseil exprime sa consternation ; les élus chercheront à rétablir un service efficace, notamment pour les lycéens.

La Secrétaire de séance  
Emmanuelle AGUILAY

Le Maire  
Marc GIROUD